


**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1 Identificateur de produit**
**Informations sur le produit**

Nom du produit : SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent  
 Matériel : 1089830, 1017316, 1017315, 1017318, 1017317, 1017319,  
 1017320, 1017321, 1017314

**No.-CENuméro d'enregistrement**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics		Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2120769768-30-0000
Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics		Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2120769768-30-0001

**1.2**
**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Relevant Identified Uses Supported : Utilisation en tant que carburant – industriel  
 Utilisation en tant que carburant – professionnel

**1.3**
**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : Chevron Phillips Chemical Company LP  
 Specialty Chemicals  
 10001 Six Pines Drive  
 The Woodlands, TX 77380

**Local** : Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
 Airport Plaza (Stockholm Building)  
 Leonardo Da Vincilaan 19  
 1831 Diegem  
 Belgium

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

SDS Requests: (800) 852-5530  
 Responsible Party: Product Safety Group  
 Email:sds@cpchem.com

**1.4****Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

**Transport:**

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie  
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com  
 Site Internet : www.CPChem.com

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1****Classification de la substance ou du mélange  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
**Intervention:**  
 P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.  
 P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 70024-92-9 alcanes en C7-8, iso-

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**2.3****Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Synonymes : Not Established

Formule moléculaire : UVCB

**Composants dangereux**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics		Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	100	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1****Description des premiers secours**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomé.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

- peau : de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Avis aux médecins**

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Point d'éclair : -11 °C (-11 °C)  
Méthode: Coupelle fermée, Tag

Température d'auto-inflammabilité : 420 °C (420 °C)

**5.1****Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

**5.2****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**5.3****Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone. Oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**6.2****Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3****Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4****Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

et l'explosion

d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

**7.2****Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**7.3****Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage : Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1****Paramètres de contrôle****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****Chevron Phillips Chemical Company LP**

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics	Fabricant	TWA	300 ppm,	

**SK**

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SK OEL	NPEL krátkodobý	300 ppm, 1.400 mg/m3	
	SK OEL	NPEL priemerný	200 ppm, 900 mg/m3	

**SI**

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
Isoalkanes C7-8	SI OEL	MV	700 mg/m3	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SI OEL	MV	500 ppm, 2.400 mg/m3	
	SI OEL	KTV	1.000 ppm, 4.800 mg/m3	

**SE**

Beständsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SE AFS	NGV	200 ppm, 900 mg/m3	
	SE AFS	KGV	300 ppm, 1.400 mg/m3	V,

V Vägledande kortidsgränsvärde ska användas som ett rekommenderat högsta värde som inte bör överskridas

**MK**

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	MK OEL	MV	500 ppm, 2.400 mg/m3	

**LV**

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Pārvaldības parametri	Piezīme
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	LV OEL	AER 8 st	100 mg/m3	
	LV OEL	AER īslaicīgā	300 mg/m3	

**LT**

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	LT OEL	IPRD	200 ppm, 900 mg/m3	
	LT OEL	TPRD	300 ppm, 1.400 mg/m3	

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**HU**

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	HU OEL	AK-érték	2.350 mg/m <sup>3</sup>	R, i,
	HU OEL	CK-érték	4.700 mg/m <sup>3</sup>	R, i,

i Ingerlő anyag (izgatja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy mindhármat)

R Azok az anyagok, amelyek egészségkárosító hatása ROVID expozíció hatására jelentkezik. Korrigált ÁK = ÁK x 8/a napi óraszám

**FR**

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Isoalkanes C7-8	FR VLE	VME	1.000 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites indicatives, Vapeur
	FR VLE	VLCT (VLE)	1.500 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites indicatives, Vapeur
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	FR VLE	VME	1.000 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites indicatives, Vapeur
	FR VLE	VLCT (VLE)	1.500 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites indicatives, Vapeur

Valeurs limites Valeurs limites indicatives  
indicatives**FI**

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	FI OEL	HTP-arvot 8h	300 ppm, 1.400 mg/m <sup>3</sup>	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	380 ppm, 1.800 mg/m <sup>3</sup>	

**ES**

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	ES VLA	VLA-ED	300 ppm, 1.420 mg/m <sup>3</sup>	

**EE**

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	EE OEL	Piirnorm	200 ppm, 900 mg/m <sup>3</sup>	
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	300 ppm, 1.400 mg/m <sup>3</sup>	

**CH**

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	CH SUVA	MAK-Wert	300 ppm, 1.400 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH,
	CH SUVA	KZGW	600 ppm, 2.800 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH,
	CH SUVA	MAK-Wert	100 ppm, 470 mg/m <sup>3</sup>	
	CH SUVA	KZGW	200 ppm, 940 mg/m <sup>3</sup>	

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health

**AT**

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	AT OEL	MAK-TMW	300 ppm, 1.400 mg/m <sup>3</sup>	
	AT OEL	MAK-KZW	1.200 ppm, 5.600 mg/m <sup>3</sup>	

**DNEL**Hydrocarbons C7-C8,  
isoalkanes, < 2% aromatics: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 2085 mg/m<sup>3</sup>Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Dermale  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 300 mg/kgUtilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 447 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs



**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Voies d'exposition: Dermale  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 149 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
 Voies d'exposition: Oral(e)  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 149 mg/kg

**8.2****Contrôles de l'exposition  
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.  
 Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:  
Tenue de protection antistatique ignifuge. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

Forme : liquide  
État physique : liquide  
Couleur : incolore à température ambiante  
Odeur : Douce

**Données de sécurité**

Point d'éclair : -11 °C (-11 °C)  
Méthode: Coupelle fermée, Tag

Limite d'explosivité, inférieure : 1 %(V)

Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto-inflammabilité : 420 °C (420 °C)

Formule moléculaire : UVCB

Poids moléculaire : Non applicable

pH : Non applicable

Point d'écoulement : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 93,3 - 104,4 °C (93,3 - 104,4 °C)

Pression de vapeur : 114,64 MMHG  
à 37,8 °C (37,8 °C)

Densité relative : 0,697  
à 15,6 °C (15,6 °C)

Hydrosolubilité : négligeable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 0,56 cSt  
à 40 °C (40 °C)

Densité de vapeur relative : 2  
(Air = 1.0)

Taux d'évaporation : 1

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Pourcentage de composés volatils : > 99 %  
< 0,01 %

**9.2****Autres informations**

Conductivité : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1**

**Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2**

**Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

**10.3****Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses** : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Information supplémentaire: Pas de dangers particuliers à signaler.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4**

**Conditions à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5**

**Matières à éviter** : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

**10.6**

**Produits de décomposition dangereux** : Dioxyde de carbone  
Oxydes de carbone

**Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Hydrocarbures C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : DL50: > 7.100 - 7.800 mg/kg  
Espèce: Rat

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Sex: mâle  
 Méthode: OCDE ligne directrice 401  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : CL50: > 9,4 mg/l  
 Durée d'exposition: 4 h  
 Espèce: Rat  
 Atmosphère de test: poussières/brouillard  
 Méthode: OCDE ligne directrice 403  
 On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

**Irritation de la peau** : Irritation de la peau

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

**Irritation des yeux** : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

**Sensibilisation** : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité à dose répétée**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Sex: mâle et femelle  
 Voie d'application: Inhalation  
 Dose: 0, 400, 1200 ppm  
 Durée d'exposition: 12 wk  
 Nombre d'expositions: 6 hr/d, 5 d/wk  
 NOEL: 1200 ppm  
 Méthode: OCDE ligne directrice 413  
 Organes cibles: Reins  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Génotoxicité in vitro**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Type de Test: Test de Ames  
 Résultat: négatif

**Toxicité pour la reproduction**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Espèce: Rat  
 Sex: mâle et femelle  
 Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
 Nombre d'expositions: 6 h/d; 5 d/wk  
 Méthode: OCDE ligne directrice 416  
 NOAEL Parent: 10,560 mg/m3

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

NOAEL F1: 31, 680 mg/m<sup>3</sup>  
 NOAEL F2: 31,680 mg/m<sup>3</sup>  
 Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité pour le développement**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Espèce: Rat  
 Voie d'application: Inhalation  
 Dose: 500, 2000, 7000 ppm  
 Durée d'exposition: 6h/d  
 Période d'essai: GD 6-15  
 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE  
 NOAEL Teratogenicity: > 21,000 mg/m<sup>3</sup>  
 NOAEL Maternal: > 21,000 mg/m<sup>3</sup>  
 Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

**Toxicité par aspiration** : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Voie d'exposition: Inhalation  
 Organes cibles: Système nerveux central  
 Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Effets CMR**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Cancérogénicité: Indéterminé  
 Mutagénicité: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
 Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

**11.2****Informations sur les autres dangers****SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

**Information supplémentaire** : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1****Toxicité****Effets écotoxicologiques****Toxicité pour les poissons**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : CL50: 5,4 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
 Méthode: OCDE ligne directrice 203  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : EC50: 143 mg/l  
 Durée d'exposition: 48 h  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
 Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

**Toxicité pour les algues**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : EC50: 29,0 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Espèce: Raphidocellus subcapitata (Algue)  
 Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : NOELR: 0,778 mg/l  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
 Méthode: Données modélisées QSAR

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : NOELR: 1 mg/l  
 Durée d'exposition: 21 d  
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**12.2****Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Hydrocarbons C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Résultat: Difficilement biodégradable.  
 60 %  
 Période d'essai: 60 d

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
 Devrait être intrinsèquement biodégradable.  
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**12.3****Potentiel de bioaccumulation**

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation

Hydrocarbures C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

**12.4****Mobilité dans le sol**

Mobilité : Milieu: Air  
 Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité  
 Contenu: 100 %

**12.5****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7****Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.8****Additional Information****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Hydrocarbures C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Hydrocarbures C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatics : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

**Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).**

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

**DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)**

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, II, POLLUANT MARIN, (2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE)), RQ (2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

**IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)**

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, II, (-11 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (ISOALKANES C7-8, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

**IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)**

UN3295, HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S., 3, II

**ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)**

UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ISOALKANES C7-8, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))



**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))**

33, UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ISOALKANES C7-8, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

**ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)**

UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (ISOALKANES C7-8, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

**Classe de contamination de l'eau (Allemagne)** : WGK 2 Dangereux pour l'eau**15.2****Évaluation de la sécurité chimique****Composants** : Hydrocarbures C7-C8, isoalkanes, < 2% aromatiques Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.**Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs** : 96/82/EC Mise à jour: 2003 Dangereux pour l'environnement 9b**(Réglementation relative aux Installations Classées)** Quantité 1: 200 t  
Quantité 2: 500 t: ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
LIQUIDES INFLAMMABLES  
P5c  
Quantité 1: 5.000 t  
Quantité 2: 50.000 t: ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT  
E2  
Quantité 1: 200 t  
Quantité 2: 500 t**État actuel de notification**

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

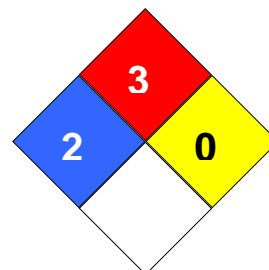
Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

	réglementation REACH 1907/2006/CE.
Suisse CH INV	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) TSCA	: Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente concernant les substances actives
Canada DSL	: Ce produit a été approuvé pour figurer sur la Liste intérieure des substances (LIS) canadienne. À l'heure actuelle, seule l'entreprise Chevron Phillips Chemical Company LP peut légalement importer ce produit au Canada.
Divers AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI	: Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH. L'importation ou la fabrication de ce produit reste autorisée à condition que l'importateur officiel coréen en ait lui-même notifié la substance.
Philippines PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 2  
Risque d'incendie: 3  
Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : 34750

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical	UVCB	Unknown or Variable Composition,

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

	Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes		Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**Annexe: Scénarios d'exposition****Table des Matières**

Numéro	Titre
ES 1	Utilisation en tant que carburant – industriel; Utilisations industrielles (SU3); Systèmes clos.
ES 2	Utilisation en tant que carburant – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22); Systèmes clos.

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**ES 1: Utilisation en tant que carburant – industriel; Utilisations industrielles (SU3); Systèmes clos.****1.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation en tant que carburant – industriel
<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation en tant que carburant – industriel; Utilisations industrielles (SU3); Systèmes clos.
<b>Substance</b>	: alkanes, C7-8-iso- No.-CE: 274-273-1

**Environnement**

<b>CS 1</b>	<b>Utilisation en tant que carburant – industriel</b>	<b>ERC7</b>
<b>Travailleur</b>		
<b>CS 2</b>	<b>Expositions générales (systèmes fermés), Utiliser dans des procédés par lots confinés, Stockage</b>	<b>PROC1</b>
<b>CS 3</b>	<b>Expositions générales (systèmes fermés), Utiliser dans des procédés par lots confinés, Stockage</b>	<b>PROC2</b>
<b>CS 4</b>	<b>Expositions générales (systèmes fermés), Utiliser dans des procédés par lots confinés, (systèmes fermés)</b>	<b>PROC3</b>
<b>CS 5</b>	<b>Nettoyage et maintenance de l'équipement</b>	<b>PROC8a</b>
<b>CS 6</b>	<b>Transferts par fûts/ lots, Transferts de matière en vrac</b>	<b>PROC8b</b>
<b>CS 7</b>	<b>Utilisation dans le carburant</b>	<b>PROC16</b>

**1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition****1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos (ERC7)****Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 260.000 kg
Compartiment critique pour Msafe	: Station d'épuration des eaux usées
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 20

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par les sédiments d'eau douce. Aucun traitement des eaux usées n'est exigé.  
Air - efficacité minimale de 95 %  
Eau - efficacité minimale de 0 %

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées**

Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées. Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels. Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Effluent de SEEU	:	2.000 m3/d

**Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)**

Traitement des déchets	:	Cette substance est consommée au cours de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré.
------------------------	---	---

**Autres conditions affectant l'exposition environnementale**

Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

**1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit	:	Liquide
---------------------------	---	---------

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée	:	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
-------	---	---

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.  
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
-------------	---	---

**1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**



**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.  
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**1.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé (PROC16)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source****1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle de substances en systèmes clos (ERC7)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,0000005 mg/l (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sédiment d'eau douce	0,0000017 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Eau de mer	0,0000000 mg/l (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sédiment marin	0,0000017 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sol	0,0000000 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

**1.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		0,05 mg/m <sup>3</sup>	0,000
dermale	systémique		0,34 mg/kg/d	0,000
voies combinées				0,000

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**1.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		48,67 mg/m <sup>3</sup>	0,024
dermale	systémique		1,37 mg/kg/d	0,002

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

voies combinées 0,026

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**1.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		121,68 mg/m <sup>3</sup>	0,060
dermale	systémique		0,34 mg/kg/d	0,000
voies combinées				0,060

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**1.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		243,35 mg/m <sup>3</sup>	0,120
dermale	systémique		13,71 mg/kg/d	0,018
voies combinées				0,137

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**1.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		243,35 mg/m <sup>3</sup>	0,120
dermale	systémique		6,86 mg/kg/d	0,009
voies combinées				0,128

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**1.3.7. Exposition des travailleurs : Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé (PROC16)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		24,34 mg/m <sup>3</sup>	0,012
dermale	systémique		0,34 mg/kg/d	0,000
voies combinées				0,012

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**ES 2: Utilisation en tant que carburant – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22); Systèmes clos.****2.1. Section titre**

<b>Nom du scénario d'exposition</b>	: Utilisation en tant que carburant – professionnel
<b>Titre succinct structuré</b>	: Utilisation en tant que carburant – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22); Systèmes clos.
<b>Substance</b>	: alkanes, C7-8-iso- No.-CE: 274-273-1

**Environnement**

<b>CS 1</b>	<b>Utilisation en tant que carburant – industriel</b>	ERC9a, ERC9b
-------------	---	-----------------

**Travailleur**

<b>CS 2</b>	<b>Expositions générales (systèmes fermés), Stockage</b>	PROC1
<b>CS 3</b>	<b>Expositions générales (systèmes fermés)</b>	PROC2
<b>CS 4</b>	<b>Nettoyage et maintenance de l'équipement</b>	PROC8a
<b>CS 5</b>	<b>Transferts de matière en vrac, Transferts par fûts/ lots, Ravitaillement en carburant</b>	PROC8b
<b>CS 6</b>	<b>Utilisation dans le carburant</b>	PROC16

**2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition****2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)****Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Tonnage maximal admissible du site (MSafe)	: 860 kg
Compartiment critique pour Msafe	: Station d'épuration des eaux usées
Type du rejet	: Rejet continu
Jours d'émissions	: 365

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Le risque provenant de l'exposition de l'environnement est induit par l'eau douce.  
Aucun traitement des eaux usées n'est exigé.  
Eau - efficacité minimale de 0 %

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées**

Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
--------------	---

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Traitement des boues de SEEU : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées ou la récupération dans les eaux usées.  
Ne pas épandre de boues industrielles sur les sols naturels.  
Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.

Effluent de SEEU : 2.000 m3/d

**Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)**

Traitement des déchets : Cette substance est consommée au cours de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré.

**Autres conditions affectant l'exposition environnementale**

Débit des eaux de surface réceptrices : 18.000 m3/d

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local : 10

Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local : 100

**2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.  
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**

**Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.  
Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.  
Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.



**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation de carburants (PROC16)****Caractéristiques du produit (de l'article)**

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

**Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition**

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Conditions et mesures techniques et organisationnelles**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

**Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs**

Température : On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

**2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source****2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)**

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0,0000000 mg/l (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sédiment d'eau douce	0,0000000 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Eau de mer	0,0000000 mg/l (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sédiment marin	0,0000000 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000
Sol	0,0000000 Poids humide mg / kg (Méthode des blocs d'hydrocarbures (Petrorisk))	0,000

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

des processus.

**2.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		0,05 mg/m <sup>3</sup>	0,000
dermale	systémique		0,34 mg/kg/d	0,000
voies combinées				0,000

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**2.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		97,34 mg/m <sup>3</sup>	0,048
dermale	systémique		1,37 mg/kg/d	0,002
voies combinées				0,050

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**2.3.4. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		486,71 mg/m <sup>3</sup>	0,239
dermale	systémique		13,71 mg/kg/d	0,018
voies combinées				0,257

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**2.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)**

**SOLTROL® 10 Isoparaffin Solvent**

Version 1.13

Date de révision 2023-05-19

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		243,35 mg/m <sup>3</sup>	0,120
dermale	systémique		6,86 mg/kg/d	0,009
voies combinées				0,128

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**2.3.6. Exposition des travailleurs : Utilisation de carburants (PROC16)**

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique		48,67 mg/m <sup>3</sup>	0,024
dermale	systémique		0,34 mg/kg/d	0,000
voies combinées				0,024

**Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition**

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

**2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).